

Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Modèle vierge à compléter · DUERP / DUER

Identification de l'entreprise

Raison sociale		SIRET	
Adresse		Code APE / NAF	
Effectif (nombre de salariés)		Activité principale	
Rédacteur du DUERP		Fonction	
Date d'élaboration		Version n°	
Date de dernière mise à jour		Nombre d'unités de travail	

Cadre légal

Le document unique est obligatoire dès le premier salarié, sans seuil d'effectif (articles L4121-1 à L4121-4 et R4121-1 du Code du travail). Il rassemble l'inventaire des dangers, l'évaluation des risques par unité de travail et les actions de prévention. Chaque version se conserve 40 ans et chaque mise à jour est transmise au service de prévention et de santé au travail. La mise à jour est au moins annuelle pour les entreprises d'au moins 11 salariés.

Fait à _____ le _____ Signature et cachet de l'employeur _____

Méthode d'évaluation en 5 étapes

1. Préparer	2. Identifier	3. Évaluer	4. Planifier	5. Suivre
Définir les unités de travail et associer les salariés (CSE) à la démarche.	Recenser les dangers réels de chaque poste et situation de travail.	Coter chaque risque : gravité × fréquence, puis hiérarchiser.	Définir un plan d'action priorisé, avec responsable et échéance.	Mettre à jour, conserver chaque version, transmettre au SPST.

Grille de cotation (exemple à adapter par l'employeur)

Gravité	Conséquence pour le salarié	Fréquence	Exposition au danger
1	Faible : gêne ou inconfort, sans arrêt de travail.	1	Rare : exposition exceptionnelle.
2	Moyenne : blessure légère, soins bénins, arrêt court.	2	Occasionnelle : exposition ponctuelle.
3	Grave : blessure sérieuse, arrêt prolongé, séquelle possible.	3	Fréquente : exposition régulière (quotidienne, hebdomadaire).
4	Très grave : incapacité permanente ou décès.	4	Permanente : exposition continue au poste.

Niveau de risque = Gravité × Fréquence

Score	Niveau	Priorité d'action
1 à 3	Risque faible	À surveiller, maintenir les mesures existantes.
4 à 8	Risque moyen	Planifier des actions de prévention à échéance définie.
9 à 16	Risque élevé	Agir en priorité, réduire le risque sans délai.

Les seuils et critères de cotation sont définis par l'employeur. La grille ci-dessus est un exemple courant, à ajuster à votre activité.

Tableau d'évaluation des risques par unité de travail

Une ligne par danger identifié. Ajoutez autant de lignes que nécessaire et regroupez les postes par unité de travail. G = gravité (1 à 4), F = fréquence (1 à 4), Niveau = $G \times F$.

[illegible]

La première ligne est un exemple, à supprimer une fois votre évaluation complétée.

Plan d'action de synthèse

Reprend les risques prioritaires (niveau moyen et élevé) et les mesures décidées. Pour les entreprises de 50 salariés et plus, ce plan prend la forme du PAPRI Pact.

Priorité	Action de prévention décidée	Responsable	Échéance	Statut

Suivi des versions (à conserver 40 ans)

Version	Date	Nature de la mise à jour	Rédacteur

À conserver et transmettre

Conservez chaque version successive de ce DUERP pendant 40 ans et transmettez chaque mise à jour à votre service de prévention et de santé au travail (SPST). Le dépôt sur le portail numérique national prévu par la loi n'est pas opérationnel à ce jour : l'obligation de dépôt est suspendue de fait. Ce modèle est une trame : sans évaluation réelle de vos unités de travail, il n'a aucune valeur juridique.